EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-522
Objet : rue Notre Dame
Circulation interdite (par panneaux « route barrée »)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande présentée par l'entreprise Lemée LTP – ZA La Souche – 56130 Saint Dolay pour permettre la réalisation d'un branchement eaux pluviales,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue Notre Dame, d'interdire la circulation (par panneaux « route barrée ») et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du mercredi 2 novembre 2022, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue Notre Dame, la circulation sera interdite (par panneaux « route barrée ») et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du mercredi 2 novembre 2022, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Lemée LTP sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place la déviation et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 28 octobre 2022
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal délégué
à l'Occupation de l'Espace Public

(Ille-et-Vilaine)